

DAJI/2020/Décision/Don/01

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte la Galerie Itinérante

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette en date du 11 décembre 2019, portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté le don d'un montant de 3000,00€ émanant de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, afin de soutenir l'action artistique et culturelle de la Galerie Itinérante de la Formation Universitaire Professionnalisée en Administration des Institutions Culturelles de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 janvier 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

